

1. Présentation de l'épreuve Trail de st pierre de Manneville

Marche de 8 km

Trail de 12 km

Trail de 20 km

Le parcours du « trail »

- Départ/Arrivée : Manoir de Villers.
- 8km marche 12 km et 20 km trail
- 170 de dénivelé positif
- Heure de départ : dimanche 7 avril 2024 à 9h30 (20 Km), 9h45 (12 Km) et 10h00 (marche 8 Km)

Le nombre maximum de coureurs pour les courses du dimanche est de 500 personnes.

Il ne s'agit pas d'une épreuve officielle de course à pied, qui n'est pas sous l'égide de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA), mais qui se déroule en conformité avec la réglementation 2023 des courses hors stade.

La course est organisée par jg sportsevents et des bénévoles .

Une partie des fonds récoltés des entreprises qui souhaitent donner seront reversés à l' association qui militent pour la recherche sur la Sclérose en plaques, régie par la loi 1901.

Les sportifs auront la possibilité de faire un don en ligne le jour de leur inscription ou sur le site.

Nous utilisons des logiciels pour le mesurage des distances et dénivelés des épreuves, outil qui comporte son incertitude de mesure. D'où les différences que vous pourrez avoir le jour de l'épreuve avec la mesure de vos montres GPS.

Évoluant dans des espaces naturels, nous pouvons être amenés à modifier nos parcours pour diverses raisons, ce qui peut modifier légèrement la distance et/ou le dénivelé des parcours.

Ces distances et dénivelés sont donc donnés à titre indicatifs.

2. Conditions de participation à l'épreuve

Les épreuves sont ouvertes à tous, licencié(e)s et non licencié(e)s.

- Pour le parcours de 12km et du 20 km, à toute personnes majeures disposant de son inscription complète.
- Pour le parcours de 8km à toute personnes majeures et de plus de 16 ans disposant de son inscription complète et pour les plus de 16 ans autorisation parental.
- La course enfants se fera sous la responsabilité des parents pour participer autorisation parentale à remplir le jour du retrait des dossards. (distance prévue entre 400 m et 800 M) il ne s'agit pas d'une course officielle.

3. Pièces justificatives

Au regard de l'article L.231-3 du code du sport, les concurrents aux épreuves du Samedi devront présenter :

- Soit leur licence FFA en cours de validité à la date de la manifestation.
- Soit la licence FFPM (Pentathlon Moderne), et FFCO (Course d'Orientation) en cours de validité à la date de la manifestation.
- Soit un certificat médical nominatif de non contre-indication à la pratique de la course à pied en **compétition** datant de moins d'un **an** à la date de l'épreuve. Ce document sera conservé par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident.

Les concurrents qui n'auront pas un certificat médical valable le jour de l'épreuve ou une licence sportive valable pour la course à pied en

compétition, ne pourront prendre part à la course et ne pourront prétendre à un quelconque remboursement.

Un justificatif d'identité sera demandé à tous les inscrits pour les épreuves du samedi lors du retrait des dossards.

4. Inscriptions et tarifs

L'inscription peut se faire de 2 manières :

- Sur internet jusqu'au Mercredi 3 avril 2024 23h59 depuis le site <https://www.njuko.net/w/1822>
- « Inscription » (pour les 3 parcours).
- Sur place, le vendredi 5/04 de 17H a 19H (sous réserves des places disponibles, de la validité du certificat médical et des conditions sanitaires liées au COVID).

La liste des inscrits sera publiée sur le site internet de la course

- <https://www.njuko.net/w/1822>

Tarifs des courses :

L'inscription aux épreuves comprend :

- Le dossard et la participation à l'épreuve
- Le chronométrage officiel par puce électronique
- Les ravitaillements
- La sécurité et les secours

- Une partie des frais d'inscription seront reversés aux associations
- Un cadeau à l'inscription
- Tarif 8km 10€. 12 km 15€. 20 km 20€

La clôture des inscriptions en ligne se fera le mercredi 3 avril 2024 à 23h59

5. Remboursement, désistement, annulation

L'organisation remboursera l'intégralité du montant de l'inscription si la course devait être annulée de son fait (arrêté préfectoral non obtenu, refus d'autorisation de passage...).

Les concurrents ne seront pas remboursés si l'annulation de l'épreuve est motivée par une cause extérieure exceptionnelle et non prévisible (alerte météo, foudre...).

Aucun remboursement ne sera possible en cas d'annulation du fait du participant.

En cas d'annulation pour cause de pandémie, comme à l'occasion de plusieurs courses en 2019, nous ne rembourserons pas les frais d'inscriptions

6.Retrait des dossards

Les dossards sont à retirer aux horaires et lieux suivants :

- Le jeudi 4 AVRIL 2024 de 17h à 19h À la salle des fêtes de Saint-Pierre de Manneville
- Le Vendredi 5 AVRIL 2024 de 16h à 20h À la salle des fêtes de Saint-Pierre de Manneville

La présentation d'un justificatif d'identité ou la licence ou du certificat médical valable si non fourni durant l'inscription internet sera obligatoire pour obtenir son dossard.

7.Dossard et numéro de dossard

Le dossard doit être entièrement visible, non plié, porté devant, et correctement attaché par des épingles. Ces dernières ne sont pas fournies par l'organisation.

Toute affectation du dossard est ferme et définitive. Aucun dossard ne sera envoyé par la poste.

Tout engagement est personnel, ferme, et définitif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette

dernière pendant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

8.Matériels

Le Trail « courir pour la Sclérose en Plaques» se déroule sur une partie route et forêt plus chemin. Chaque coureur devra se munir d'une réserve d'eau, de vivres de course, d'un coupe-vent, au cas où la météo soit mauvaise, et de son téléphone portable.

Les **bâtons télescopiques** seront tolérés mais devront **impérativement** être repliés lors du départ.

9.Ravitaillements

Les 2 parcours disposent pas de ravitaillements sauf a l'arrivée:

Dans le cadre de notre démarche éco-responsable, il n'y aura aucun gobelet plastique sur le ravitaillement.

Nous proposerons un ravitaillement boissons et nourritures à l'arrivée.

10.Chronométrage

Les 2 parcours 12km et 20km sont chronométrés par une puce électronique qui s'initialisera automatiquement au passage sur la ligne de départ.

La marche quant à elle ne saura pas chronométrée mais un classement sera effectué pour les 3 premiers.

Dans le cadre de notre démarche éco-responsable, nous utilisons une puce réutilisable qui devra être rendu à la fin de la course.

11. Contrôles et abandons

Des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin d'assurer de bonnes conditions de régularité de course.

Un contrôle inopiné peut être fait sur l'ensemble des parcours.

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de ravitaillement ou de contrôle le plus proche, et lui remettre le dossard et la puce.

12. Classement et récompenses

Un classement sera établi à l'issue des épreuves pour les 3 parcours.

La course n'étant pas officielle voici les catégories.

- confondus, dans les catégories femme et homme (sous réserve d'un nombre suffisant de coureurs dans la catégorie); et une catégorie sport adapté.

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters H et F	M0	1989 - 1985
	M1	1984 - 1980
	M2	1979 - 1975

	M3	1974 - 1970
	M4	1969 - 1965
	M5	1964 - 1960
	M6	1959 - 1955
	M7	1954 - 1950
	M8	1949 - 1945
	M9	1944 - 1940
	M10	1939 et avant

La remise des récompenses aura lieu après la course le dimanche 7 avril 2024.

Aucun lot ne pourra être retiré avant la fin de chaque course, ni les jours suivants.

Toutes les récompenses seront remises seulement à ce moment-là, avec un podium réduit pour des raisons liées aux conditions sanitaires. (3 premiers)

Il n'y aura pas non plus d'affichage des résultats, ils seront consultables sur le site ou la page fb instagram et le site www.chronoboost.fr

Les récompenses non attribuées du fait d'une absence seront distribuées sur tirage au sort.

13.Sécurité

La responsabilité des secours sera faite par et une équipe de secouristes agréés. Ceux-ci ont toute autorité pour décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.

Tout coureur mis hors course décidant de continuer l'épreuve le fera sous son entière responsabilité et l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'accident.

14.Modifications, neutralisations, annulations

En cas de force majeure, catastrophe naturelle, ou de toute autre nature, mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve, de modifier le parcours, ou d'interrompre l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

15.Respect de l'environnement

L'événement se déroule dans un environnement préservé. Il est donc demandé aux participants de respecter la nature en jetant leurs déchets au départ, aux points de ravitaillement, ou à l'arrivée dans les poubelles mises à leur disposition.

Dans le cadre de notre démarche éco-responsable, les coureurs ne respectant pas ces consignes se verront exclus de la course.

16.Assurance

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile. Les licenciés bénéficieront de garantie accordée par leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé, ou à une préparation insuffisante.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

17.Droit à l'image

Les participants autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayants droit, tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

18.RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel)

Conformément au texte européen dit RGPD, entré en application le 25 mai 2018, les concurrents sont informés qu'ils bénéficient d'un droit de regard et de modification pour les informations communiquées lors de leur inscription.

Ces données ne seront utilisées que dans le cadre de l'organisation du Trail courir pour la Sclérose en plaques ou pour la communication d'informations exclusivement sportives.

En aucun cas, elles ne pourront être cédées et/ou utilisées dans un but commercial, et seront détruites en cas de dissolution du comité d'organisation de l'évènement.

En validant leur inscription à l'épreuve, les concurrents donnent leur consentement explicite pour recevoir par courriel et/ou SMS des messages d'information relatifs à l'évènement ou à son environnement sportif.

Les concurrents sont informés qu'ils peuvent à tout moment exercer leurs droits de regard et de modification de leurs données personnelles, ou leur "droit à l'oubli", en adressant la demande à l'adresse

Jg.sportsevents@gmail.com

19.Informatio

ns COVID

Les dispositions spécifiques liées à la crise sanitaire COVID seront communiquées aux coureurs via le site <https://www.njuko.net/w/1822> en fonction de l'évolution des recommandations du gouvernement. Elles seront également rappelées aux coureurs avant le départ si besoin. Les coureurs s'engagent à les respecter sous peine d'exclusion de la course.

20.Acceptation du règlement

La participation au Trail courir pour la Sclérose en plaque implique l'acceptation par chaque concurrent de ce règlement.